



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**SNPDOS**

139/2015

Syndicat National des Personnels de Direction des Organismes Sociaux **CFDT**  
Bureau 121 – 2/8 rue Gaston Rébuffat – 75019 PARIS  
Tél. 01 56 41 51 63 – Fax. 01 56 41 51 79 – Mail : [snpdos@orange.fr](mailto:snpdos@orange.fr) - Site : [www.snpdos-cfdt.fr](http://www.snpdos-cfdt.fr)

3 août 2015

## Lettre d'infos n°159

### **Micmac à la CAF de la Roche sur Yon**

La collusion de la faucille et du CAC40 ou le stade suprême de la démocratie sociale.

Quand un président CGT veut jouer au PDG avec le Medef comme directeur de pensée.

Et quand le président du COR et de l'Acoss « réunis » prend les agents de direction pour des lapins de laboratoire...

#### **Rappel des faits...**

Un Conseil d'Administration (C.A.), avec à sa tête un président CGT, s'appuyant sur un groupe Medef particulièrement entreprenant (nous y reviendrons), a décidé de hisser le drapeau de l'indépendance et de faire fi des textes en vigueur.

Le président, en conflit avec le directeur (*sorte de tradition locale, en effet il était déjà en conflit avec le précédent directeur !*), veut tester son pouvoir et savoir si la faculté de licencier est toujours dans les mains du C.A. depuis les évolutions en matière de nomination des cadres dirigeants et tout particulièrement des directeurs.

Pour des motifs inconsistants, « *le directeur ne communiquerait pas assez avec le C.A.* », le président convainc son C.A. d'inscrire à l'ordre du jour de la séance du 23 juin 2015 un point concernant l'engagement d'une procédure de licenciement à l'encontre du directeur pour motif personnel.

A ce même C.A., un nouveau règlement intérieur doit être voté qui prévoit la compétence de celui-ci en matière de gestion du personnel et d'établissement de règles d'attribution des prestations.

Lors de la séance du 23 juin, ces deux points sont votés, le premier à la majorité, le second à l'unanimité.

Sans attendre la validation du procès-verbal, le président convoque le directeur à un entretien préalable à son licenciement.

**A la suite de l'intervention du SNPDOS-CFDT, la DSS suspend le procès-verbal de cette séance.**

Rien n'y fait.

Le président s'obstine, organise l'entretien préalable avec un administrateur puis fait préparer un courrier de licenciement pour le directeur.

Nouvelles interventions du SNPDOS-CFDT afin d'obtenir la révocation du président qui par deux fois n'a pas respecté les textes.

La première fois en n'attendant pas que le procès-verbal soit validé avant de convoquer le directeur pour un entretien préalable, la deuxième en organisant cet entretien alors que le procès-verbal était suspendu.

### **...et des responsabilités de**

#### **✓ La CGT**

L'attitude de la CGT est curieuse et son soutien à un président poursuivi désormais pour harcèlement moral (le procureur a décidé d'instruire la plainte) gênant pour une organisation syndicale jamais avare de critiques sur les directions et leurs pratiques managériales...

Que peut espérer la CGT dans cette affaire ?

Ce soutien à un président avide de pouvoir et bien aiguillonné par un Medef de choc donne une image singulière et laisse croire qu'un tel attelage, normalement contre nature, poursuivrait le même objectif : un grand retour vers le passé, époque prétendument bénie où les administrateurs étaient vraiment les « patrons ».

Seulement cette époque, d'avant le décret du 12 mai 1960, les législateurs successifs, de droite comme de gauche, l'ont récusée et désormais les pouvoirs publics, via les caisses nationales aux directeurs tous issus de la haute fonction publique et aux pedigrees politiques bien marqués dirigent les réseaux du Régime Général (*pour mémoire le dernier directeur d'une caisse nationale issu du « réseau » est parti en retraite au début des années 90, il s'agissait de J. Le Bihan, directeur de la Cnavts, époque où cette branche était en pointe dans bien des domaines, notamment informatique*).

Le président du C.A. de la Caf 85, dont l'attitude et les propos ont conduit il y a quelque temps l'agent comptable à exercer son droit de retrait - *le CHSCT (à majorité CGT) a confirmé le bien-fondé de ce retrait* - perturbe le fonctionnement de la caisse et, en dénigrant de façon répétée le directeur auprès des partenaires départementaux, nuit gravement à l'image du service public.

Cette ambiance délétère que fait régner ce président a nécessairement des conséquences sur le management général de la caisse (l'encadrement est particulièrement affecté par ce dysfonctionnement dans la gouvernance) et se répercute sur l'ensemble du personnel. La sérénité propice à un travail de qualité est impossible et les résultats de la caisse finiront par s'en ressentir. Ce qui ne manquera pas d'être reproché au directeur, responsable des engagements de service...

#### **✓ du MEDEF**

Le Medef est une composante active des conseils... selon les époques et les branches.

A l'heure actuelle, la principale organisation patronale désigne des représentants et participe aux Conseils et C.A.

Le président du COR et de l'Acoss, *ou plutôt le président de l'Acoss et du COR*, incarne à lui seul cette participation.

S'inscrit-il dans la veine de Denis Kessler, passé sans transition du col Mao aux salons du Medef et qui, comme vice-président du « baron » Antoine Seillère, patron de Wendel, héritier des maîtres de forges, déclarait : « Il s'agit de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance », programme au cœur duquel figurait, chacun s'en souvient, la création de la Sécurité sociale... (Citation d'un article de Denis Kessler dans la revue Challenges le 4 octobre 2007) ?

Le président du COR et de l'Acoss, patron d'une entreprise vendéenne, veille et accorde une attention et un soin particuliers aux Organismes de Sécurité Sociale de son département. C'est si vrai que jusqu'à une date récente le vice-président et chef de file Medef du C.A. de la Caf de la Vendée était le Secrétaire général de son entreprise. Un hasard sans doute ?

Depuis, ce salarié a semble-t-il été muté à Bordeaux et a démissionné de son mandat d'administrateur, à moins que ce ne soit l'inverse et que sa démission ait précédé son limogeage... Mais pourquoi pas ? Cet intérêt serait méritoire si l'objectif se limitait à une volonté de bonne gouvernance.

Nous pourrions alors applaudir à cet altruisme de chef d'entreprise à la vision sociale, mais malheureusement tel n'est pas le cas. Ses interventions répétées et marquées, conjuguées à des expressions dont l'humanisme n'est pas la marque de fabrique, posent des questions redoutables sur la stratégie poursuivie par ce porte-parole du Medef (pris au sens interprofessionnel).

Car, comment douter que ce personnage important de la protection sociale agisse de sa propre initiative sans en référer et obtenir le blanc seing de sa structure nationale ?

Mais revenons aux faits.

Le C.A. et son président CGT, saisis de l'ivresse du pouvoir et histoire de marquer leur territoire, décident de réécrire l'organisation du régime général en commençant par licencier le directeur.

Renseignements pris nous découvrons : que le président de l'Acoss et du COR réunit le C.A., opère en coulisse, tire les ficelles, manipule le président CGT ? Et de fait, participe au C.A. de la Caf de la Vendée... Et qu'ainsi, il est étroitement lié à cet imbroglio, voire qu'il en est l'initiateur !

Il fait même savoir sans ambages, que dans ce dossier ce qui l'intéresse, n'est pas le sort du directeur mais... d'obtenir un arrêt de la Cour de cassation.

*Trop d'humanisme tue l'humanisme.*

***Les salariés de son entreprise ne savent pas à quel point ils sont dirigés pas un patron aussi social et qui intègre parfaitement la notion de Risque Psycho Social...***

Comme ce personnage a réitéré ces propos à d'autres au sein de l'institution, nous aimerions bien qu'il s'exprime au sujet de propos dérangeants à plus d'un titre :

- à quel titre s'imisce-t-il dans la gestion d'un organisme de sécurité sociale et prétend-il gérer les personnels, de direction notamment ?
- agit-il de façon solitaire (égarée ?), ou son action est-elle le fruit d'une démarche réfléchie et concertée ? S'attaquer aux équipes de direction, les déstabiliser, faire peser sur elles des menaces, est un moyen efficace de participer au détricotage voulu par Denis Kessler, tout en laissant croire qu'on soutient le système en participant à sa gestion.

Un mauvais esprit - il y en a - pourrait ajouter que tant de sollicitude pour faire évoluer des textes juridiques et participer à la résolution d'un problème de gouvernance est suspect.

D'autant que les Caf, si elles sont des acteurs importants de la protection sociale, et à ce titre intéressent les patrons, constituent peut être et même sans doute un enjeu de moindre importance que les Urssaf, où se joue la lutte contre la fraude sociale dont une part importante, pour rester mesuré, relève de non déclaration de salariés auprès des Urssaf.

Et là, quoi de plus enviable que des directions « aux ordres », alignées comme des petits pois ?

Mais comme souvent, la créature échappe à son géniteur... Constatant que l'affaire prenait un tour imprévu, en raison des interventions du SNPDOS CFDT, le président de l'Acoss et du COR réunit, quelques jours avant le C.A. du 23 juin 2015, les groupes Medef, CGPME et Udaf afin de calmer le jeu.

Echec, la dynamique enclenchée le dépasse. Le C.A. se réunit et vote dans le sens qu'on sait.

### ✓ Et la Cnaf ?

« **Black is black... (Cf. lettre d'infos n° 157)** » hormis avoir dépêché un « médiateur » (un ex directeur, ex évaluateur, désormais rattaché au DG de la Cnaf, *et non à la direction du réseau* pourtant pleinement concernée par cette situation, bizarrie supplémentaire dans un organigramme et surtout dans un système de délégations qui n'en manquent pas...), bref, la Cnaf envoie un médiateur dont les qualités d'écoute et de diplomatie n'ont jamais été les points forts... toutes choses pourtant fort utiles quand on souhaite vraiment aboutir, **mais était-ce réellement le cas ?**

Un temps, nous avons redouté que le DG de la CNAF n'adresse un message de félicitations, voire de soutien au président - *depuis l'affaire de la Caf 22 nous envisageons tout* - mais le DG s'est contenté d'une opération de gesticulation communicationnelle en se rendant dans les locaux de la Caf de la Vendée (le 25 juin), pour adresser un message de soutien au directeur menacé.

Sans doute là une idée de son « spin doctor », son coach en communication ?

En pratique, le DG de la Cnaf a, dans un premier temps, conseillé au directeur de la Caf de la Vendée de ne pas porter plainte contre le président, puis, plus tard, de le féliciter de l'avoir fait et de communiquer en direction de la presse.

Heureusement que depuis Edgar Faure on sait que ce ne sont pas les girouettes qui tournent mais le vent...

En terme d'actes, la Cnaf s'est contentée de déplorer et d'abandonner à son sort un directeur aux résultats professionnels non contestés... *Inquiétant et pitoyable.*

### Et maintenant que faire ?

Les directeurs en particulier et les agents de direction en général vivent une leçon de choses. La Cnaf s'est comportée comme une assurance dévoyée, présente (et exigeante) par temps calme, aux abonnés absents dès que la tempête s'annonce.

Celles-ci (les caisses nationales) sont très exigeantes, par exemple pour la mise en place de processus, mais très effacées quand les problèmes surgissent. Selon la formule consacrée « les process sont nationaux mais les responsabilités locales ». La situation actuelle en est l'illustration.

A l'avenir, comment les directions devront-elles se comporter, tiraillées entre deux légitimités, celle des pouvoirs publics via les caisses nationales, et celle incarnant la démocratie sociale (ou ce qui en reste) ?

Comment les directives issues des Cog, *contestées par aspect* pourront-elles être mises en œuvre face à des C.A. parfois rétifs ?

Accepter le pouvoir de C.A. revigorés (si celui de Vendée parvient à ses fins), et se comportant comme si le décret du 12/025/60 et les dispositions prises depuis n'existaient pas, ou se mettre en danger avec comme risque d'être lâchées en rase campagne par les caisses nationales et menacées de se voir licenciées comme nous le voyons là ?

Le C.A. de la Caf 85 prétend s'immiscer dans la gestion interne de la caisse y compris dans le domaine de la gestion du personnel.

**Assurément, un problème de gouvernance se pose. Les caisses nationales doivent être aux côtés de leurs équipes de direction et pas uniquement lorsque le temps est calme et serein.**

Les textes doivent faire l'objet d'une clarification. Une partie relève du domaine réglementaire mais l'autre du domaine conventionnel.

**En conséquence, le SNPDOS-CFDT demande :**

- l'éviction du président (il est regrettable que la CGT n'ait pas agi de sa propre initiative en retirant son mandat à ce président) ;
- l'ouverture de négociations afin de mettre à jour la CCN de 1968 (en 2013, nous avons souhaité que soient séparées les négociations sur la classification et sur le toilettage de la CCN, mais nous n'avions pas été entendus...) ;
- et nous demandons, avec plus de vigueur, encore la création d'une instance pour les agents de direction. Dans le cas qui nous occupe, ce dossier aurait pu être traité en amont, il y a de longs mois, en relation avec les fédérations voire les confédérations syndicales et éviter ce pataquès qui voit les décideurs inertes, au premier chef le directeur de la Cnaf ;
- de plus, nous souhaitons qu'un rappel à l'ordre (au minimum) soit adressé au président de l'Acoss et du COR afin qu'il s'occupe de son mandat sans outrepasser son rôle.

**Un dernier mot au sujet du ministère**

Si nous avons bien compris ce qui s'y passe, ce serait le cabinet de Marisol Touraine qui ferait preuve de pusillanimité dans ce dossier, pourtant simple sur le plan juridique, mais qui nécessite un peu de courage de la part des détenteurs du pouvoir.

Une hypothèse qu'on aimerait voir écartée.